



DCM 2023/10/96

**OBJET : EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU LOTISSEMENT BLACHON PIKA**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,
- ✓ Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- ✓ Considérant qu'il a lieu de se prononcer sur le compte de Gestion 2022 tenu par le Trésorier Principal Municipal,
- ✓ Considérant que les résultats portés sont à reporter,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver le compte de gestion 2022 du Budget annexe Lotissement Blachon Pika conformément au tableau suivant :

Budget Annexe	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2022
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT 2022</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**Article 2** : d'approuver les résultats du compte de gestion 2022 du budget annexe conformément au tableau suivant :

	Résultat Clôture 2021	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
<b>BA – Lotissement Blachon Pika</b>				
Investissement	11 903,00 €	0,00 €	0,00 €	11 903,05 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL I</b>	11 903,00 €	0,00 €	0,00 €	11 903,00 €

**Article 3** : de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

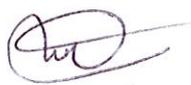
Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le : 17 OCT. 2023

Date du Conseil Municipal : 12 octobre 2023.

La secrétaire de séance,

  
Kattia THEODORE-METONY

  
Le Maire,  
  
Hélène POINFONT-MOLIA